

ETUDIANT ALGERIEN

Première demande

TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA INTEGRALEMENT RETOURNE

Nous vous invitons à **compléter la présente page et à respecter les consignes** figurant sur ce document.

Demandeur : (à remplir en caractères majuscules)

NOM de naissance: NOM d'épouse :

Prénoms au complet : Sexe : M - F

Né(e) le : / / à (ville) (pays)

Nationalité :

Père Nom : Prénom :

Mère Nom de naissance : Prénom :

Votre situation familiale : célibataire marié(e) divorcé(e) veuf(ve) autres :

Date et lieu du mariage : / / à (ville) (pays)

Adresse actuelle:

Si vous êtes hébergé, Nom de votre hébergeant :

Date d'entrée en France : / / – Type de VISA :

Passeport n° : délivré le : / / à (ville)

Valable du : / / au / /

Nombre total d'enfants : Années de naissance :

Précisez combien sont : français : / nés en France : - résidant en France : / résidant à l'étranger :

Epoux / Epouse : Résidant en France : oui non - Numéro du titre de séjour (10 chiffres) :

NOM de naissance: Prénom :

Né(e) le : / / à (ville) (pays)

Observations :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION			Demande reçue le :		Photo
N° ETRANGER:					
N° GED:					
N° KARDEX:					
Type VISA		Date fin VISA		Précédent(s) titre(s) obtenu(s)	
Obs.:			Déc.:		

DOCUMENTS A PRODUIRE

PREMIERE DEMANDE

Vous devez fournir tous les documents demandés, originaux et photocopies.

- Passeport en cours de validité: copie de toutes les pages écrites ((**VISA D « Etudiant »** ou « **L313-7 I** » ou « **L313-7 II** », état civil, tampon, validités,...)
- si **VISA C « Etudiant concours »**, fournir « l'attestation établissant la catégorie du II de l'article L313-7 au titre de laquelle le visa a été délivré » (fournie par le consulat de France lors de la délivrance du visa) ainsi que les preuves de votre réussite à l'épreuve d'entrée, au concours ou entretien correspondant au Visa délivré par le Consulat
- si **Visa D « L313-7 II - 1°, 2°, 3°, 4°, 5° »** : fournir l'attestation consulaire précisant à quel titre ce visa a été délivré et l'établissement conventionné de pré-inscription ou de passage de concours
 - les justificatifs de ressources ne sont pas exigés **si entrée en France sous Visa D « L313-7-II »**

- **Acte de naissance ORIGINAL de moins de 6 mois** avec traduction, si nécessaire, par un expert agréé auprès des Tribunaux Français

- CERFA de Demande de Titre de Séjour signé en **NOIR** (*fourni le jour du dépôt ou retrait du dossier au guichet*)

- Original de l'inscription scolaire ou universitaire de l'année en cours

- Justificatifs de ressources :
 - Si ressources personnelles : fournir une copie de vos bourses d'études, bulletins de salaire, attestation bancaire (**visée et signée par l'établissement bancaire**) ...etc. d'un montant minimal équivalent à **430€** par mois (*ou 6150 € minimum pour l'année universitaire*).
 - Si prise en charge : fournir une attestation manuscrite de prise en charge **ET** photocopie de la pièce d'identité EN COURS DE VALIDITE de la personne qui vous prend en charge **ET** dernier avis d'imposition **ET 3 derniers bulletins de salaire** de cette même personne

- Justificatifs de domicile :
 - Si domicile personnel : photocopie d'une facture d'eau, de téléphone, de gaz ou d'électricité de moins de 3 mois ou d'un contrat de location ou preuve de propriété
 - Si hébergement : Attestation manuscrite d'hébergement remplie par la personne qui vous accueille en France **ET** photocopie de sa pièce d'identité ou titre de séjour EN COURS DE VALIDITE **ET** justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, de téléphone, de gaz ou d'électricité)

- 4 photos d'identité de format 35*45mm, de face, tête nue, sans accessoire dans les cheveux, non scannées et sur fond clair neutre et uni (**fond blanc interdit**). Les photos doivent être réalisées par un professionnel ou dans une cabine photo agréée par le ministère de l'intérieur conforme à la norme ISO/IEC 19794-5: 2005

Les photos non conformes seront rejetées et le titre ne sera pas fabriqué.

DEPOT DU DOSSIER

Le dossier complet devra être déposé aux guichets de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Ne pliez pas et n'agrafez pas les documents composant votre dossier

Votre dossier ne sera examiné et ne donnera lieu à l'édition d'un récépissé que si ce dernier contient l'ensemble des documents énumérés dans le présent formulaire.

Assurez-vous être en possession de l'ensemble des pièces demandées.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET
VOUS SERA INTEGRALEMENT RETOURNE**

Avis Important

Le faux commis dans un document délivré par une administration publique aux fins de constater un droit, une identité ou une qualité, ou d'accorder une autorisation, est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende.

L'usage du faux est passible des mêmes peines (article 441.2 du Code Pénal)

Est passible d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende, le fait :

1°/ d'établir une attestation ou un certificat faisant états de faits matériellement inexacts

2°/ de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère

3°/ de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié (article 441.7 du Code Pénal)